

Séance du 29 mars 2024

L'an 2024 le 29 mars le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Marie-Noëlle LAVILLE

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
11	7	10 Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

Etaient présents :

M. ARTO Jean, M. DEL GRANDE Stéphane, Mme GUILHON Sylvie, M. JAMMES Patrick, Mme JEANTET-LONG Sophie, Mme LAVILLE Marie-Noëlle, Mme SAIMMAIME Isabelle

Procurat ion(s) :

Mme FRANÇOIS Johanna donne pouvoir à M. DEL GRANDE Stéphane, Mme PALIX Fabienne donne pouvoir à Mme GUILHON Sylvie, M. PASERO Fabien donne pouvoir à M. ARTO Jean

Etai(en)t absent(s) :

M. GUILHON Jérémie

Etai(en)t excusé(s) :

Mme FRANÇOIS Johanna, Mme PALIX Fabienne, M. PASERO Fabien

Date de la convocation
21 mars 2024

Date d'affichage
04 avril 2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**
M. ARTO Jean

04 avril 2024

et publication du

04 avril 2024

**EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023
COMMUNE DE SAINT MARTIN SUR LAVEZON**

La Maire, Marie-Noëlle LAVILLE expose aux membres du conseil Municipal que le compte de gestion est établi par M Alain MOREAU chef de SGC à la clôture de l'exercice.

La Maire, Marie-Noëlle LAVILLE le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2023 commune de saint martin sur lavezon, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé La Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à SAINT-MARTIN-SUR-LAVEZON

La Maire LAVILLE Marie-Noëlle

le(s) secrétaire(s) de séance

